



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme WILLEMS-MULQUIN demeurant Rue de la Bruyère, 17 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de la Bruyère, 17 à 1367 Ramillies, et cadastré sous 5<sup>ème</sup> Division Bomal, Section B, n° 18n/2.

Le projet consiste à **ETENDRE UNE MAISON UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 §1er 2° pour le motif suivant : la demande concerne « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15/03/2019** au **29/03/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 16/03/2019 de 9h30 à 12h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 08/03/2019 au 29/03/2019

À Ramillies, le 27/02/2019.

La Directrice générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Ch. MOTTART



J.-J. MATHY